CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E103479** **VALABLE JUSQU'AU** **26/04/2027**

ÉDITÉ LE 02/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/05/2001

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 05/11/2024
Capital : 7 700

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC angers
Siret : 437 560 477 00030
Code NACE : 4391A
Numéro caisse de congés payés : 4907622 /
Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 308520522005

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 308520522005

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : CORNILLE CONSTRUCTION BOIS

Sigle : CCB
ZA DES 5 CHEMINS
60 ROUTE DU REFOUL
49140 CORNILLE-LES-CAVES

Téléphone : 0241452483 **Fax :**
Portable : 06 01 87 05 91
Responsabilité légale :
HR BOIS (892 720 210) / RICHARD ARNAUD DIRECTEUR GENERAL DELEGUE / HUMEAU FLAVIEN PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.ccbois.fr/
E-mail : contact@ccbois.fr

Effectif moyen : 24 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 489 709 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée)	15	07/05/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

02/04/2026 16:14

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E103479** **VALABLE JUSQU'AU** **26/04/2027**

ÉDITÉ LE **02/04/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/05/2001
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 05/11/2024
Capital : 7 700

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC angers

Siret : **437 560 477 00030**
Code NACE : 4391A
Numéro caisse de congés payés : 4907622 /

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 308520522005

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 308520522005

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : **CORNILLE CONSTRUCTION BOIS**
Sigle : CCB
ZA DES 5 CHEMINS
60 ROUTE DU REFOUL
49140 CORNILLE-LES-CAVES

Téléphone : 0241452483 **Fax :**
Portable :

Site Internet : http://www.ccbois.fr/
E-mail : contact@ccbois.fr

Responsabilité légale :
HR BOIS (892 720 210) / RICHARD ARNAUD DIRECTEUR GENERAL DELEGUE / HUMEAU FLAVIEN PRÉSIDENT

Effectif moyen : 24 **Tranche de classification :** EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	07/05/2025
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Charpentier,Menuisier)	12/04/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	07/05/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

02/04/2026 16:14

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.